



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2275 (2016) et du paragraphe 44 de la résolution 2297 (2016) du Conseil de sécurité. Il rend compte de l'application de ces résolutions, et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et des problèmes rencontrés par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) dans l'exécution du sien. Il décrit les principaux faits survenus en Somalie au cours de la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2016.

II. Aperçu de la situation politique et des conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par l'intensification des activités politiques, notamment celles liées à la transition politique de 2016. Le Parlement se trouvant dans une impasse prolongée, le Président Hassan Sheikh Mohamud a promulgué le 22 mai un décret entérinant les modalités du processus électoral telles que convenues précédemment par l'ensemble des dirigeants fédéraux et régionaux. Le 7 août, l'Équipe fédérale chargée d'organiser les élections indirectes, organe ad hoc chargé de l'organisation des scrutins de 2016, a annoncé un calendrier prévoyant que l'élection des membres de la chambre haute du Parlement se tiendrait le 25 septembre et celle des membres de la chambre basse du 24 septembre au 10 octobre. Le Président de la Somalie sera quant à lui élu le 30 octobre.

3. Le 9 août, le Forum national des dirigeants, qui rassemble des responsables fédéraux et régionaux, a approuvé le calendrier électoral et accepté à l'unanimité une prorogation limitée du mandat des institutions fédérales, y compris une prorogation du mandat du Président qui venait à expiration le 10 septembre, correspondant au calendrier électoral. Au cours de cette même réunion du 9 août, les dirigeants somaliens ont apporté quelques modifications à la composition prévue de la chambre haute en ce qui concerne la représentation du « Somaliland » et des régions de Banadir, de Hiran et du Moyen-Chébéli.

4. Le Parlement fédéral a modifié la Constitution fédérale provisoire le 15 juin : il en a prolonger la validité jusqu'en 2020 et a prorogé également le mandat du



Parlement en place jusqu'à la nomination d'un nouveau Parlement à l'issue du processus électoral de 2016.

5. Le Forum national des dirigeants s'est réuni régulièrement au cours de la période considérée et s'est prononcé sur certaines questions clefs, et notamment sur l'approbation de la politique de sécurité nationale de la Somalie, la nomination des membres du comité chargé d'élaborer des recommandations sur le statut de la capitale, Mogadiscio, et sur l'approbation du nouveau dispositif de police élaboré par les parties prenantes aux niveaux fédéral et régional avec l'appui de la MANUSOM.

6. Les mesures de renforcement des institutions et de réconciliation se sont poursuivies dans les États déjà membres de la fédération et dans ceux qui aspirent à l'être. Dans l'administration provisoire de Djouba, à l'issue d'un processus de réconciliation avec le clan Marihan, le Président Sheikh Ahmed Islam « Madobe » a annoncé la formation d'un gouvernement de 34 membres, dont une Ministre, qui a par la suite été approuvé par l'assemblée régionale de Djouba.

7. Dans l'administration provisoire de Galmudug, le groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a s'est de nouveau engagé à négocier avec le Gouvernement fédéral pour faciliter le déroulement du processus électoral à Dhousamarib, choisie par les parties prenantes pour être la future capitale de cet État aspirant à être membre de la fédération. Cependant, les négociations n'ont pas encore commencé et les élections devraient se tenir à Cadado, la capitale provisoire.

8. Dans l'administration provisoire du Sud-Ouest, les tensions entre les clans Bimal et Habar Ghidir à Marka (Bas-Chébéli) ont continué d'entraver la consolidation de l'autorité de l'État. Le Gouvernement fédéral a de nouveau tenté de réconcilier les deux clans, mais les espoirs de pourparlers ont été anéantis lorsque les Chabab ont temporairement pris le contrôle de certaines parties de Marka le 11 juillet.

9. Dans le Puntland, la Commission électorale transitoire a entamé un examen de la loi électorale de l'État, qui prévoit la formation d'associations politiques et l'organisation d'élections au niveau des districts en 2018. Cet examen permettra de jeter les bases en vue de l'établissement de l'assemblée de l'État du Puntland et de la tenue des élections présidentielles en 2019.

10. Le processus d'édification de l'État dans le Hiran et le Moyen-Chébéli, les seules régions aspirant encore à devenir des États membres de la fédération, a continué de se heurter à la résistance de plusieurs clans basés dans le Hiran, et en particulier de l'important clan Hawadle. Plusieurs anciens de ce clan participent à des pourparlers avec leurs homologues Abgal du Moyen-Chébéli pour s'entendre sur un accord de partage du pouvoir qui pourrait jeter les bases de l'édification de l'État. À la demande du Gouvernement fédéral, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) joue le rôle de médiateur entre les clans et ses représentants se sont dits déterminés à achever le processus de formation des États avant les élections. Toutefois, certains estiment que l'IGAD force un processus qui n'associe peut-être pas toutes les parties concernées et qui pourrait conduire à des affrontements entre clans.

11. Les pourparlers entre le Gouvernement fédéral et les autorités du « Somaliland » sont restés au point mort. En prévision des élections parlementaires et présidentielles prévues en mars 2017, les autorités du « Somaliland » ont achevé

les campagnes d'inscription sur les listes électorales dans les régions de Toghdir, Sahil, Gebiley, Aoudal, Maroudijeex et de Sanaag, la seule région manquante désormais étant celle de Sool. À la suite de la campagne d'inscription sur les listes électorales organisée par le « Somaliland » dans la région de Sanaag, qui fait l'objet de disputes territoriales, des affrontements ont éclaté entre les forces du Puntland et celles du « Somaliland » le 18 juillet, et cinq soldats ont été tués. À la suite de ces affrontements, les deux parties ont accepté de désamorcer les tensions, notamment en redéployant leurs forces.

B. Évolution des conditions de sécurité

12. Les Chabab ont continué de frapper dans le centre et dans le sud du pays, et ils devraient intensifier leurs activités pendant la période précédant les élections. À Mogadiscio, ils ont mené cinq attaques complexes les 9 mai, 1^{er} et 25 juin, 31 juillet et 25 août, en ciblant des bâtiments de la police, deux hôtels et un restaurant sur la plage du Lido. Au moins 69 personnes sont mortes lors de ces attaques, y compris un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national, deux membres du Parlement fédéral et le chef du tribunal régional de Banadir. Le 26 juillet, deux véhicules bourrés d'explosifs ont explosé à l'extérieur du secteur de l'aéroport international de Mogadiscio placé sous la protection de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) : on a déploré 13 morts, dont un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national et 11 agents de sécurité d'une société privée, et 12 blessés. Le 30 août, les Chabab ont fait exploser un véhicule bourré d'explosifs à l'hôtel de la Ligue de la jeunesse somalienne, après que les gardes ont empêché le véhicule d'accéder à la Villa Somalia. Vingt personnes ont été tuées et 45 autres blessées, parmi lesquelles trois ministres du Gouvernement fédéral et cinq parlementaires.

13. Les tirs indirects se sont poursuivis dans tout le sud de la Somalie, et ont visé les locaux de l'AMISOM, les bureaux des Nations Unies, des aéroports et des cibles civiles. Le 3 mai, deux projectiles sont tombés à l'intérieur de la zone de l'aéroport international de Mogadiscio qui est sous la protection de l'AMISOM, endommageant les infrastructures. Le 4 mai, l'aéroport de Kismaayo (Bas-Djouba) a été frappé par des tirs de mortier, et un pilote travaillant pour les Nations Unies a été blessé. Le 4 juin, des obus de mortier ont été tirés sur l'aéroport international de Mogadiscio : un soldat a été blessé et des biens des Nations Unies ont été endommagés. Les Chabab ont lancé des attaques au moyen d'obus de mortier à Baidoa (région de Bay) le 2 juillet et le 6 août. Deux projectiles ont touché le complexe d'un organisme des Nations Unies, blessant un garde de sécurité et endommagent le domicile d'un membre du personnel recruté sur le plan national. Le 21 août, cinq obus de mortier ont atterri à proximité du bureau du Ministère des transports à Mogadiscio et provoqué l'incendie d'un dépôt de carburant. Il n'y a pas eu de victime.

14. La mainmise sur un certain nombre de villes et de villages a donné lieu à des affrontements entre les Chabab et les forces somaliennes. Le 11 juillet, les troupes somaliennes ont quitté leurs positions à Marka, apparemment en raison du non-paiement de leurs soldes, ce qui a permis aux Chabab d'accéder de nouveau à certaines parties de la ville. Les forces de l'administration provisoire de Djouba ont par deux fois tenté de reprendre le contrôle à Beer Xaani (Bas-Djouba), les 22 et 31 juillet, mais ont été à chaque fois tenues en échec par les Chabab. Le 24 juillet, invoquant des raisons tactiques, l'AMISOM et les forces somaliennes ont

abandonné leurs positions à Garas Weyne (région de Bakoul). Les Chabab ont immédiatement pris le contrôle de la ville. Le 2 août, à la suite d'affrontements entre les milices des clans Mourousadi et Eir, les Chabab ont pris le contrôle de certaines parties du village de Ximcade (région de Galgadoud).

15. Les forces de l'AMISOM ont repoussé une attaque des Chabab contre une base de la Mission à Halgen (région de Hiran), le 9 juin. Les Chabab auraient perdu entre 50 et plus de 100 hommes, tandis que l'AMISOM aurait à déplorer au moins 30 morts et 53 blessés. Dans le Bas-Djouba, les forces étrangères et les forces spéciales somaliennes ont mené des opérations aériennes et terrestres le 27 mai et le 1^{er} juin, tuant un haut responsable des Chabab, le cerveau présumé du massacre perpétré en avril 2015 à l'Université de Garissa (Kenya). Le 28 juillet et le 1^{er} août, des hélicoptères d'attaque ont tiré sur des sites réputés être des bases des Chabab à Mudulow (région de Gedo), et à Golol Chinbir (Bas-Djouba). Le 11 août, les forces spéciales somaliennes ont attaqué une cache présumée des Chabab à Sako (Moyen-Djouba). De hauts responsables du groupe auraient été tués lors cette opération, mais ces informations n'ont pas encore été confirmées.

16. Les principales voies d'approvisionnement du centre et du sud de la Somalie sont demeurées exposées aux attaques des Chabab. Bien que le nombre d'attaques au moyen de bombes placées au bord des routes ait nettement diminué, les embuscades visant des convois de l'AMISOM et des forces somaliennes se produisent régulièrement le long des routes reliant Afgoye (Bas-Chébéli) à Baidoa (région de Bay); Wajid à Rab Douri, Cil Berdi à Houdour et Houdour à Tayeglow (région de Bakoul); et Beledweyne à Boulobarde (région de Hiran).

17. Des médias favorables à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont affirmé que ce groupe avait mené trois attaques contre les forces de sécurité somaliennes, l'une à Afgoye le 5 mai, la deuxième à Baidoa le 25 juillet et la troisième à Mogadiscio le 27 juillet, mais la véracité de ces revendications est contestée.

18. Au Puntland, les Chabab ont revendiqué un double attentat-suicide à la bombe qui a visé la mairie de Galkacio le 21 août, faisant 27 morts et plus de 100 blessés. Au « Somaliland », à Hargeisa, le 15 mai et le 4 juin, des policiers ont interpellé cinq partisans présumés du groupe, dont l'un a été identifié comme le frère du défunt dirigeant du groupe, Ahmed Godane.

III. Appui à l'entreprise de consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Coordination internationale et appui politique

19. Le déplacement du Conseil de sécurité en Somalie, le 19 mai, a donné aux membres du Conseil une bonne occasion de s'entretenir avec les dirigeants fédéraux et régionaux, et d'évoquer en particulier les préparatifs en vue des élections. Les membres du Conseil et les représentants du BANUS et de l'AMISOM ont évoqué au cours de leurs réunions les principaux problèmes de sécurité et ont formulé des directives à ce sujet; les échanges que les membres du Conseil ont eus avec des représentants de la société civile somalienne et des groupes de femmes ont permis d'intensifier les efforts que fait l'ONU pour renforcer la participation et la représentation politiques des femmes.

20. Mon Représentant spécial n'a pas relâché les efforts qu'il déploie pour améliorer la coordination et la cohérence des activités menées par les partenaires internationaux en vue de soutenir la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie. Il a notamment mis au point une stratégie globale pour assurer la sécurité en Somalie organisée dans cinq domaines : renforcer les capacités de l'AMISOM; renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes; assurer le relèvement local et consolider l'autorité de l'État; lutter contre l'extrémisme violent et organiser la prévention dans ce domaine, notamment grâce à la mobilisation de la classe politique; et veiller à la cohérence de l'appui fourni par la communauté internationale dans ces domaines. Dans cette perspective, et avec l'appui du Gouvernement fédéral, mon Représentant spécial a établi un forum réunissant les six principaux acteurs internationaux dans le domaine de la sécurité en Somalie, à savoir l'Union européenne, la Turquie, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'ONU. Lors de la réunion extraordinaire de ce groupe qui s'est tenue le 22 juillet à Nairobi, ces six acteurs ont approuvé la stratégie globale proposée par mon Représentant spécial et réfléchi à des façons d'organiser leur appui collectif au dispositif de sécurité en Somalie.

21. Le 29 juin, le Gouvernement fédéral a publié la première version de son Plan national de développement pour la période 2017-2019, élaborée avec l'aide de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le plan, le premier dont se dote la Somalie depuis 1982, marque une étape importante dans la recherche d'une stratégie permettant de répondre aux besoins du pays en matière de développement. Élaboré dans le cadre d'un dialogue inclusif qui a associé le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, le plan souligne la nécessité de continuer à progresser dans la mise en œuvre du programme politique, d'adopter un plan cohérent de réduction de la pauvreté et de jeter les bases de l'expansion du secteur privé.

22. Le Gouvernement fédéral, l'ONU, la Banque mondiale et les donateurs internationaux ont établi une équipe spéciale chargée d'élaborer un cadre de responsabilité mutuelle liant la Somalie et la communauté internationale qui aurait vocation à constituer, avec le Plan national de développement, le socle du dispositif d'aide de l'après-Pacte pour la Somalie. Le Gouvernement fédéral continue de travailler à l'initiative baptisée Tubta Toosan (« le droit chemin »), qui est un programme de lutte contre l'extrémisme violent, avec l'appui de l'IGAD et des donateurs.

B. Politique d'ouverture

23. Malgré un calendrier serré en raison de retards d'ordre politique, les autorités s'efforcent actuellement de faire en sorte que les opérations électorales de 2016 se déroulent conformément à des politiques et des procédures aussi transparentes que possible, mais aussi de jeter les bases qui permettront de tenir des élections universelles en 2020. Il convient de noter que les participants au Forum national des dirigeants se sont accordés sur les grandes lignes du déroulement des opérations électorales, notamment sur la clause qui interdit à toute personnalité politique en activité et à tout candidat briguant un mandat électoral de faire partie des organes spéciaux chargés de l'organisation des scrutins, à savoir l'Équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral et les équipes chargées

d'organiser les élections indirectes au niveau de l'État. La MANUSOM et le PNUD appuient l'Équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral, dont la mission consiste à superviser la conduite des opérations électorales, dont se chargeront les équipes établies dans les capitales des États fédérés existants ou en cours de formation, et à en garantir le déroulement uniforme. On compte sept femmes parmi les 22 membres de l'Équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral, qui ont été nommés par décret le 28 juin.

24. La représentation des femmes est un autre des domaines importants dans lesquels des progrès ont été accomplis. Le 9 août, le Forum national des dirigeants a décidé d'ordonner aux chefs de clans de réserver 81 des 275 sièges de la chambre basse du Parlement à des femmes, à raison de 18 sièges pour chacun des quatre clans majoritaires et de 9 sièges à répartir entre les clans minoritaires. Le Forum a en outre décidé que les collèges électoraux devraient compter au moins 30 % de femmes et que les candidates devraient bénéficier d'une remise de 50 % sur les frais d'inscription. Il revient maintenant aux chefs de clans de veiller à ce que ces objectifs soient atteints. L'Organisation appuie l'action menée à cette fin par la société civile, et notamment celle du comité des ambassadeurs de bonne volonté nommés par le Président. Le Forum national des dirigeants a également souhaité que 50 % des candidats à la chambre haute soient des femmes sans toutefois demander que des sièges leur soient réservés.

25. Les sièges de la chambre basse seront répartis en 2016 fonction des clans (selon la formule 4.5), mais le Forum national des dirigeants a réaffirmé le 9 août qu'on ne pouvait se passer d'un plan de marche politique clair pour assurer la tenue d'élections universelles d'ici à 2020. Il a également fixé les modalités de la transition d'un système politique fondé sur les clans à un système multipartite, en décidant que les parlementaires élus en 2016 devront déclarer leur affiliation à un parti politique au plus tard le 20 octobre 2018. Tout parlementaire manquant à cette obligation perdra son siège.

26. De son côté, la Commission électorale nationale indépendante a rédigé, avec le concours technique de la MANUSOM, la version initiale du tout premier lexique de terminologie électorale en somali en vue des élections universelles de 2020. Ce lexique sera l'outil phare dans l'élaboration des programmes d'instruction civique et d'éducation des électeurs et dans la définition de la terminologie qui sera employée lors de la rédaction du code électoral. En juin, la MANUSOM a organisé une formation conjointe consacrée à la comparaison de systèmes électoraux à l'intention des membres de la Commission et de fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales, du Ministère des affaires constitutionnelles et du Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme.

27. Le Parlement fédéral a adopté plusieurs textes législatifs fondamentaux qui étaient en suspens et qui sont considérés comme essentiels à la démocratisation de la vie politique, à savoir la loi sur les partis politiques et le système multipartite, la loi portant création d'une commission des droits de l'homme du 6 juin, et la loi portant création d'une cour constitutionnelle du 11 juin.

28. La Commission de contrôle parlementaire du Parlement fédéral et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution ont examiné tous les chapitres de la Constitution fédérale provisoire et ont adressé leurs recommandations d'amendements au Parlement. Ce dernier n'a pas eu le temps de se pencher sur ces recommandations, mais il a adopté une résolution pour en confier

l'examen aux parlementaires de la prochaine législature. Des représentants des femmes et des jeunes de toutes les régions de la Somalie ont recensé les questions qui leur semblaient prioritaires dans le cadre de la révision de la Constitution fédérale provisoire et adressé leurs recommandations à ce sujet à la Commission de contrôle parlementaire lors de deux ateliers tenus à Mogadiscio avec l'appui financier et technique de l'ONU. Le Forum national des dirigeants a proposé que tous les travaux en rapport avec la révision constitutionnelle restants à accomplir soient menés à terme par les élus du prochain Parlement fédéral.

29. En juillet, la MANUSOM et le PNUD ont donné le coup d'envoi d'une réflexion portant sur les enseignements tirés de l'expérience et la voie à suivre, dans le cadre de laquelle des acteurs locaux et étrangers ont évalué le déroulement du processus de révision constitutionnelle à ce jour, en mettant en évidence les lacunes à combler et les difficultés rencontrées, et ont formulé des recommandations en vue du prochain cycle.

C. État de droit et institutions chargées de la sécurité

30. Bien que les autorités somaliennes se soient principalement concentrées sur les opérations électorales, elles ont également avancé dans l'élaboration d'un cadre fédéral de renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. À la suite de son adoption par le Forum national des dirigeants, la politique de sécurité nationale a fait l'objet de consultations de la part du Forum, tenues dans les chefs-lieux régionaux de Cadado, Baidoa et Kismaayo. Cette politique sera utile pour faire avancer les débats autour du dispositif de sécurité nationale somalienne, qui s'appuiera sur une structure de gouvernance fédérée. Aux côtés des partenaires internationaux, la MANUSOM fournit des conseils aux parties prenantes somaliennes sur les modèles possibles.

31. Depuis que le Forum national des dirigeants a approuvé le nouveau dispositif de police, un échange de vues d'ordre technique sur son application au niveau fédéral et à l'échelon des États est en cours. Le plan Heegan de renforcement de la police somalienne fait également l'objet d'une révision à la suite de l'adoption du nouveau dispositif. Lors de sa réunion du 22 juillet, les six principaux acteurs internationaux ont souligné qu'il importait d'intensifier l'appui financier et technique apporté au secteur de la police. Le Gouvernement allemand et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, partenaire d'exécution, se sont mis d'accord sur le descriptif d'un projet d'un coût de 2 millions de dollars visant à mettre en place la première partie du dispositif d'appui logistique non légal à la force de police. Une cellule de coordination des projets policiers a été établie à Mogadiscio pour améliorer l'échange d'informations et la coordination de l'appui fourni à la police somalienne par la communauté internationale.

32. La MANUSOM a continué de favoriser l'échange de vues entre parties prenantes fédérales et régionales concernant le futur système judiciaire et pénitentiaire somalien, en vue de l'adoption d'un système durable et harmonisé. Les débats en sont à leurs débuts, alors que certains États en cours de formation entreprennent d'établir leurs propres institutions judiciaires, ce qui risque de créer des complications. En outre, faute de ressources suffisantes, les juges ne reçoivent aucune rémunération, ce qui fait obstacle au renforcement des institutions judiciaires. L'ONU appuie l'élaboration d'une politique nationale relative au règlement des différends par les mécanismes de justice traditionnels ainsi que lors

d'audiences foraines, l'objectif étant de proposer des services judiciaires abordables à plus grande échelle au sein des États fédérés en cours de formation.

33. L'intégration des milices régionales à l'Armée nationale somalienne a peu progressé au cours de la période considérée. Le Gouvernement fédéral et le Puntland sont convenus des principales modalités de l'intégration de 3000 soldats de ce dernier, ce qui permettrait la fourniture par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets d'un appui logistique non létal conformément à la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité. Cependant, plusieurs questions politiques et techniques restent en suspens, notamment s'agissant de la structure de commandement et de contrôle, et les crédits qui serviraient à financer l'appui n'ont pas encore été trouvés. À ce jour, dans l'administration provisoire de Djouba, 1 350 et 460 miliciens à Kismaayo et Doblî (Bas-Djouba) respectivement, ont suivi la formation aux droits de l'homme requise et bénéficient du dispositif d'appui de l'ONU. Cependant, les problèmes persistants concernant le commandement et le contrôle ainsi que la pénurie d'armes et de matériel entravent l'efficacité opérationnelle de ces éléments au sein des forces nationales armées.

34. Les retards dans le versement des salaires du personnel de sécurité restent une source de préoccupation majeure. On estime que les arriérés de salaires atteignent 6 à 13 mois dans les forces nationales armées et jusqu'à 15 mois dans la police. Le Gouvernement fédéral prétend avoir accompli des progrès significatifs dans le paiement des arriérés, mais peu d'éléments concrets permettent d'étayer cette affirmation.

35. Durant la période considérée, 10 536 soldats enregistrés ont reçu leur solde, grâce au financement apporté par les États-Unis et le Royaume-Uni, soit un montant total de 2,4 millions de dollars. Grâce à l'aide de l'Union européenne et du Japon, environ 6 500 agents de la police fédérale ont reçu leurs arriérés de salaire pour la période allant de janvier à novembre 2015. Tous les policiers éligibles seront payés à mesure que les équipes chargées des versements se rendront dans les États fédérés en cours de formation. L'Union européenne entend en outre prendre à sa charge la rémunération de 6500 membres de la police fédérale pendant neuf mois en 2016. À Baidoa et Kismaayo, le Royaume-Uni verse les salaires de 592 agents de police, au lieu des 1 200 prévus, qui ont terminé une formation de trois mois dispensée par la police de l'AMISOM. Les activités de formation et d'appui au versement des salaires prévues pour 600 policiers de Beledweyne n'ont pas encore commencé. Les Émirats arabes unis versent également des salaires, mais aucune donnée n'est disponible à ce sujet, ce qui souligne la nécessité de renforcer la coordination internationale dans le cadre d'une démarche globale en matière de sécurité.

36. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a aidé le Gouvernement fédéral à respecter les obligations qui lui impose l'embargo sur les armes en lui fournissant une assistance technique financée par le Royaume-Uni. Il a travaillé en coordination avec l'Autorité somalienne de gestion des explosifs et le Ministère de la sécurité intérieure afin de faire progresser les débats concernant l'intégration de l'Autorité au sein du Ministère.

37. La MANUSOM a continué de soutenir le projet pilote de réinsertion des prisonniers à haut risque mené à Baidoa. Des outils d'examen individuel, d'analyse de l'environnement et d'évaluation des risques ont été mis au point afin d'adapter le programme à chaque personne. Trente candidats masculins sont sortis du centre de transition pour combattants désengagés à faible risque de Baidoa après y avoir

acquis une formation linguistique, professionnelle et entrepreneuriale, et leur réintégration à la communauté est en cours. Grâce à un financement fourni par l'Allemagne, la construction du quatrième centre de réhabilitation pour combattants désengagés à faible risque de Somalie a commencé, et le centre, situé à Kismaayo, devrait être opérationnel d'ici octobre.

D. Assises économiques

38. D'après les estimations de la Banque mondiale, le produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant de la Somalie, qui repose principalement sur la consommation, s'élève à 450 dollars. L'économie somalienne dépend fortement des importations, notamment les denrées alimentaires, les matériaux de construction et le carburant, ce qui crée un important déficit commercial qui est comblé essentiellement grâce aux envois de fonds depuis l'étranger et à l'aide internationale. Les exportations, principalement destinées aux pays du golfe Persique, représentent 14 % du PIB et ont triplé au cours des six dernières années pour atteindre une valeur de 859 millions de dollars en 2015. Le bétail compte pour 80 % des exportations et constitue la principale source de devises étrangères.

39. Il ressort des résultats préliminaires de l'enquête à haute fréquence menée en Somalie en 2016 avec l'appui de la Banque mondiale qu'environ 69 % de la population somalienne vit en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,90 dollar d'après la parité de pouvoir d'achat par rapport au dollar de 2011. La pauvreté est la plus criante dans les camps de déplacés (88 % selon les estimations), dans les zones rurales (75 %) et dans les zones urbaines (67 %). La pauvreté chronique est encore aggravée par le manque d'activité économique, les déplacements de population et l'insécurité alimentaire à grande échelle, dus en partie à la récurrence des périodes de sécheresse et des conditions climatiques défavorables.

40. Près de la moitié de la population active somalienne (âgée de 15 à 64 ans) recherche un emploi, et c'est dans les camps de déplacés que le taux de chômage est le plus élevé. Les femmes sont souvent exclues du marché du travail et s'occupent des travaux domestiques. La grande majorité de la population somalienne est jeune, 75 % des Somaliens ayant moins de 29 ans. Les jeunes Somaliens âgés de 15 à 24 ans sont plus instruits mais plus à même de se retrouver sans emploi.

41. En mai, le Fonds monétaire international a approuvé un programme de référence pour la Somalie afin de rétablir la stabilité macroéconomique, de renforcer les capacités en matière de gestion macroéconomique, de reconstruire les institutions et d'améliorer la gouvernance. La stabilité macroéconomique et les réformes qu'elle nécessite figurent parmi les principaux objectifs du plan national de développement qui doit être adopté.

E. Recettes et services

42. Le Gouvernement fédéral présente un budget pour approbation au Parlement depuis maintenant quatre ans d'affilée. Les dépenses publiques ont considérablement augmenté, à la suite d'une hausse marquée des recettes, et sont passées de 35,1 à 135,4 millions de dollars entre 2012 et 2015. Les recettes intérieures ont augmenté de 36 %, passant de 84,3 à 114,3 millions entre 2014 et 2015, principalement grâce aux taxes sur les échanges commerciaux. Cependant, ce montant ne représente que 2,8 % du PIB, 70 % des recettes intérieures provenant

d'obligations internationales. Le fait que les engagements des donateurs n'ont pas été intégralement tenus a pesé sur les résultats globaux en matière de recettes en 2015, puisque le pays n'a reçu que 32 % des fonds devant être versés par les donateurs et prévus au budget. La faiblesse des capacités de recouvrement, l'assiette fiscale restreinte, le manque des cadres juridiques et réglementaires nécessaires et les différends politiques font obstacle à la mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles. Le niveau actuel des recettes ne permet pas au Gouvernement fédéral de fournir aux citoyens les services nécessaires.

43. La Somalie consacre en moyenne moins de 5 % de ses dépenses publiques à l'éducation et, partout dans le pays, le Gouvernement n'a pas les moyens humains et techniques de gérer efficacement les services éducatifs. Malgré ces limitations, 15 713 enfants supplémentaires (dont 58 % de filles) ont pu être scolarisés entre janvier et juin 2016.

44. En Somalie, l'accès aux services de base continue de se heurter à d'importants obstacles, et tout retour massif de réfugiés en provenance du camp de Dadaab (Kenya) aggravera vraisemblablement cette situation.

F. Questions transversales

Relèvement des populations locales

45. Le relèvement des populations locales et la consolidation de l'autorité de l'État font partie des principaux éléments d'une démarche globale en matière de sécurité en Somalie. Il est indispensable à cet égard d'appuyer une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour promouvoir la bonne gouvernance, la justice et le développement socioéconomique afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la fragilité au sein des communautés. Le plan des priorités pour la Somalie a été approuvé en mai, avec un financement à hauteur de 13 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix; l'ONU s'en servira pour promouvoir cette démarche auprès des autorités et des populations, au niveau des districts, dans la partie méridionale et centrale du pays.

46. L'administration provisoire de Djouba a tenu en mai dernier une session de planification des travaux au niveau local à Bardiri (région de Gedo) et établi que les priorités clefs étaient la réfection d'une piste d'atterrissage, de ponts majeurs et d'une rue principale et la construction de bureaux pour l'administration du district et d'un centre social. L'Agence des États-Unis pour le développement collabore avec les autorités de l'administration pour satisfaire à ces besoins. De même, l'administration provisoire du Sud-Ouest a tenu en juin une séance de planification au niveau local à Dinsor (région de Bay). Les participants ont décidé que les priorités clefs étaient la réfection d'une piste d'atterrissage et la construction d'une rue principale, d'un tribunal et d'une école secondaire. L'Agence a achevé en avril le projet de réfection de la piste d'atterrissage de la localité de Berdali (région de Bay). Précédemment, les Chabab entravaient l'accès à la localité, ce qui nuisait aux contacts entre les autorités et les habitants. Grâce au projet, les habitants ont constaté une amélioration de l'accès et un accroissement des perspectives économiques.

47. L'appui du Fonds de stabilité de la Somalie a porté sur huit districts à ce jour : Houdour et Wajid (région de Bakoul); Berdali (région de Bay); Barawe (Bas-

Chébéli); Ouarcheik, Cadali et Mahadday Weym (Moyen-Chébéli); et Bardiri (région de Gedo). L'appui dans ces secteurs est fourni à la suite des consultations menées avec les populations, et consiste généralement en réparation de bâtiments administratifs et d'infrastructures locales et en projets visant à renforcer l'économie locale, y compris le soutien à des petites entreprises et à des programmes à forte intensité de main-d'œuvre.

Droits de l'homme

48. Les violations des droits de l'homme ont augmenté au cours de la période considérée, principalement du fait des opérations de sécurité et des agissements des Chabab. On a recensé 387 victimes, dont 159 morts et 228 blessés. Les opérations menées par les forces de sécurité ont fait 83 victimes parmi les civils, dont 16 morts et 31 blessés, attribués aux forces de sécurité somaliennes; 5 morts et 9 blessés, imputés à l'AMISOM; et 9 morts, dont 4 enfants et 11 blessés, à la suite des frappes aériennes menées par l'armée kényane, opérant de manière bilatérale dans la région de Gedo. Les chefs de clans ont dénoncé les frappes aériennes signalées et contacté les autorités kényanes, ce qui débouché sur un accord de coopération en vue d'épargner les civils. Aucun résultat n'a été obtenu à ce jour, à la suite de la mise en place d'un comité d'enquête par le cabinet du Premier Ministre en Somalie, après les frappes de l'armée kényane de janvier, qui auraient fait 29 morts et entraîné la mort du bétail et la destruction de puits d'eau et d'habitations.

49. Concernant les victimes civiles, 98 morts et 116 blessés ont été attribués aux Chabab ou à des personnes non identifiées. Les Chabab ont enlevé 44 personnes et en relâché 10 par la suite. Ces attaques représentent une augmentation de 51 % par rapport à la période précédente, en raison principalement de 162 attaques commises par les Chabab en juin. De plus, huit civils ont été tués au cours d'échanges de tirs entre les forces de sécurité et les milices ou les Chabab.

50. Depuis janvier, 64 condamnations à mort ont été prononcées en Somalie, dont 51 au Puntland, y compris 48 pour le seul mois de juin. La cour militaire de première instance a requis la peine capitale à l'encontre de 43 combattants Chabab capturés, y compris 12 dont l'ONU avait établi au moment des faits qu'ils avaient moins de 18 ans; 63 autres combattants Chabab, dont 52 mineurs, sont en attente d'un procès.

51. Au « Somaliland » et au Puntland, une tendance négative se poursuit, concernant la protection de la liberté d'expression : neuf personnes ont été arrêtées, dont six journalistes, pour avoir critiqué la décision prise par le Gouvernement du « Somaliland » au sujet de la location du port de Berbera. Au Puntland, le Ministère de l'information a introduit de nouveaux règlements restreignant la capacité des médias d'interviewer des « groupes terroristes », et exigé qu'ils communiquent la liste de leurs employés. Il a également interdit à une station radio d'émettre pendant 12 jours à la suite de la diffusion d'un entretien avec l'ancien gouverneur de la région de Bari. La MANUSOM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme arrêtent la version définitive d'un rapport sur la liberté d'expression en Somalie, qui sera publié en septembre.

52. Le Conseil des droits de l'homme a adopté en juin le rapport final sur l'examen périodique universel concernant la Somalie (A/HRC/32/12), qui comportait 228 recommandations, dont 168 ont été acceptées et 60 notées par le Gouvernement fédéral. La loi portant création d'une commission des droits de

l'homme, qui était en attente depuis 2013, a été approuvée le 6 juin et promulguée le 14 août et est largement conforme aux Principes de Paris.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

53. En juin, le Cabinet fédéral a approuvé la politique nationale en matière d'égalité des sexes, formulée avec l'appui de l'ONU, ce qui a ouvert la voie à une institutionnalisation dans les domaines de l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes ainsi que des femmes, de la paix et de la sécurité. La mobilisation constante de l'ONU et des partenaires internationaux a débouché sur la nomination d'un comité d'ambassadeurs de bonne volonté pour plaider auprès des dirigeants somaliens, des chefs traditionnels et du grand public, et mettre en œuvre l'engagement pris de réserver 30 % des sièges au Parlement à des femmes.

54. Le 24 juin, deux des trois femmes ministres faisant partie du cabinet fédéral ont été limogées et remplacées par des hommes, ce qui a accentué le déséquilibre entre les sexes dans les organes de décision. Le 28 juin, une association de théologiens a dénoncé la politique en matière d'égalité des femmes et la participation de ces dernières à la vie politique, y compris les travaux entrepris par le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme, mais a ensuite admis que c'était une erreur, au cours d'une réunion avec le cabinet fédéral. La peur et l'intimidation se répandent de plus en plus parmi les dirigeantes femmes et les candidates à des postes, ce qui risque de nuire à la participation des femmes à la vie politique et à leur représentation.

Protection des enfants

55. L'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant la Somalie a recensé 506 incidents de violations graves à l'encontre d'enfants au cours de la période considérée, dont 473 ayant trait à 780 enfants (147 filles et 633 garçons), qui ont été confirmés. La majorité des violations consistent en recrutement et utilisation d'enfants (302), meurtres ou atteintes à l'intégrité physique (258), enlèvements (217), violences sexuelles (75), attaques contre des écoles et des hôpitaux (13) et refus de l'accès humanitaire (4). Par ailleurs, 66 enfants ont été détenus au Puntland pour leur association avec les Chabab et 12 d'entre eux ont été condamnés à la peine capitale.

56. Pour l'heure, 78 garçons ont été inscrits dans un programme local de réintégration soutenu par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Mogadiscio, dont 43 capturés en mars 2016 au cours d'hostilités entre les forces du Galmudug et les Chabab.

57. Du 16 au 21 juillet, ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés s'est rendue en Somalie pour évaluer les effets du conflit sur les enfants et donner suite aux engagements souscrits par le Gouvernement fédéral en matière d'application des plans d'action en vue de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants, ainsi qu'aux meurtres ou atteintes à l'intégrité physique des enfants. Elle s'est entretenue avec les autorités compétentes au sujet de la détention d'enfants pour association avec les Chabab et les allégations récentes d'après lesquelles l'Agence nationale de renseignement et de sécurité en Somalie aurait utilisé comme indicateurs des enfants dont elle avait la garde. Au Puntland, elle a demandé aux autorités de ne pas exécuter les 12 enfants condamnés à mort et de faciliter la réintégration et la réunification des 66 enfants avec leurs familles dans

leur lieu d'origine. Elle a souligné que les autorités fédérales et régionales devaient résoudre les ambiguïtés sur le plan juridique et transposer en droit interne les obligations internationales de la Somalie au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Prévention des violences sexuelles

58. Les protections en matière de prévention des violences sexuelles demeurent faibles, les déplacés et les civils touchés par le conflit y étant particulièrement exposés.

59. Le 7 mai, deux filles âgées de 15 et 17 ans auraient été violées par 14 soldats de l'AMISOM dans la région de Galgadoud. L'AMISOM a ouvert une enquête sur cette affaire mais indiqué qu'il n'était pas possible de corroborer les faits de manière concluante pour justifier la création d'un comité d'enquête. Le 9 mai, sept hommes de 19 à 24 ans ont été inculpés pour le viol, le 21 mars, d'une fille de 14 ans dans le Bas-Chébéli et condamnés à une peine de 20 ans d'emprisonnement, assortie de lourdes amendes.

Sanctions ciblées

60. Le 20 juillet, le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a fait un exposé devant le Conseil sur les dernières conclusions du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dans lequel il a indiqué que les Chabab étaient la principale menace contre la paix et la sécurité en Somalie, avec une insurrection au Puntland menée par Abdulqadir Mumin qui avait déclaré allégeance à l'EIL. Il a également appelé l'attention, notamment, sur un manque de transparence dans la gestion des contrats publics, les délais constants dans le versement des soldes des militaires, les violations contre les civils de la part des forces de sécurité nationales et internationales et la persistance du recrutement forcé d'enfants.

IV. Situation humanitaire

61. La situation humanitaire en Somalie demeure précaire : quelque 4,7 millions de personnes, soit 38 % de la population, ont besoin d'une assistance. Près d'un million de personnes ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels, tandis que 305 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, dont 58 300 ont besoin de soins urgents. Certaines parties du Puntland et du « Somaliland » sont touchées par une grave sécheresse due au phénomène El Niño; 385 000 personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë et 1,3 million de plus risquent de basculer dans l'insécurité alimentaire aiguë si elles ne reçoivent aucun secours.

62. Les pluies du printemps (Gu) de mars à juin ont apporté un répit provisoire aux régions du Puntland et du « Somaliland ». L'insécurité alimentaire dans des régions du pays devrait cependant se dégrader de juillet à décembre, du fait de pluies erratiques et d'une récolte inférieure à la normale, dans les grandes régions céréalières de Bay et du Bas-Chébéli.

63. L'épidémie de choléra, accompagné de diarrhée aqueuse aiguë, a continué de sévir dans la partie méridionale et centrale de la Somalie. Plus de 12 500 cas, dont

la moitié concerne des enfants de moins de 5 ans, ont été recensés depuis le début de 2016, une progression alarmante par rapport aux 5 257 cas signalés en 2015. Avec l'appui des partenaires, le Ministère de la santé a élaboré la première version d'un plan d'action de préparation et d'intervention quinquennal (2017-2021) contre le choléra et la diarrhée aqueuse aiguë.

64. Les quelque 70 000 personnes à Beledweyne qui avaient été contraintes de se déplacer en mai en raison des inondations ont pu réintégrer leurs foyers à la mi-juillet. Les partenaires ont fourni une aide nécessaire pour la survie et réparé les infrastructures touchées afin d'atténuer les effets d'inondations futures.

65. De janvier à juin, les partenaires humanitaires ont distribué une aide alimentaire à 490 500 personnes et organisé à l'intention de 142 400 personnes des activités en vue de la reconstitution des moyens de subsistance, y compris du travail contre rémunération, des vivres contre travail et des programmes de formation. Quelque 490 000 personnes ont reçu des intrants d'utilisation saisonnière et source de revenus, tels que semences, outils, matériel de pêche, bords d'irrigation et vaccination du bétail. En tout 125 000 enfants de moins de cinq ans ont été traités pour malnutrition aiguë. Plus de 1,6 million de personnes ont eu accès à des services de santé de base et un million de personnes ont reçu un accès durable, à titre provisoire, à de l'eau potable. Le Groupe de la protection est venu en aide à près de 123 000 personnes, tandis que les partenaires d'éducation ont aidé 89 000 apprenants grâce à la fourniture d'espaces d'apprentissage provisoires, de fournitures scolaires et de nutrition. Plus de 81 600 personnes ont reçu des produits non alimentaires et des abris temporaires.

66. À ce jour, le Plan d'action humanitaire pour la Somalie de 2016 a été financé à hauteur de 319 millions de dollars (36 %) par rapport aux 885 millions de dollars demandés; 84 millions de dollars supplémentaires sont financés hors du cadre du Plan. Le financement de l'enseignement, quant à lui, demeure insuffisant (21 %).

67. Au cours d'une réunion le 25 juin, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités somaliennes et kényanes ont réaffirmé les principes de l'Accord tripartite régissant le rapatriement volontaire des réfugiés somaliens vivant au Kenya. À la suite de cela, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un appel supplémentaire en vue de la collecte de 115,4 millions de dollars pour appuyer le retour et la réintégration des réfugiés du camp de Dadab au Kenya. Le Haut-Commissariat prévoit d'aider 150 000 retours volontaires de Dadab en Somalie d'ici à la fin de 2016. Plus de 17 000 réfugiés somaliens sont retournés depuis décembre 2014, dont 12 000 en 2016.

68. Les migrations irrégulières de Somaliens se poursuivent, du fait de l'instabilité et de l'absence de perspectives d'éducation et d'emploi. Le Gouvernement fédéral a signalé que 200 migrants somaliens figuraient parmi les victimes de la tragédie en mer survenue en avril 2016, au cours de laquelle 500 personnes s'étaient noyées en Méditerranée.

V. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'Armée nationale somalienne et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

69. L'appui logistique à l'AMISOM s'est poursuivi et des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines clefs. En particulier, les préparatifs en vue des élections ont été l'occasion d'une coordination accrue entre l'AMISOM et l'ONU sur les plans stratégique et opérationnel, afin d'assurer la suffisance de l'appui en matière de sécurité et de logistique.

70. L'examen du concept des opérations de l'AMISOM a eu lieu en juin à Addis-Abeba et à Nairobi. Le concept révisé et approuvé par le Comité de coordination des opérations militaires des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de l'AMISOM et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine souligne la nécessité pour l'AMISOM d'appuyer les processus politique et électoral en Somalie et de mener des opérations offensives pour éliminer les refuges des Chabab en sécurisant les agglomérations et les principales voies d'approvisionnement. Il annonce par ailleurs le début d'un retrait graduel de la Mission d'ici la fin de 2018, après la mise en œuvre progressive d'un plan de renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes. Le BANUS examine actuellement son concept d'appui afin de continuer à soutenir efficacement l'AMISOM à la lumière de la version révisée du concept des opérations.

71. Des discussions techniques ont eu lieu du 25 juillet au 18 août entre l'Union africaine, l'ONU et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au sujet du mémorandum d'accord tripartite concernant les arrangements en vue du remboursement à ces pays du matériel admissible appartenant aux contingents et permettant à ceux-ci de fonctionner de façon autonome, ainsi que l'autorise le Conseil de sécurité dans sa résolution 2245 (2015). Les parties sont parvenues à un accord de principe sur le texte du mémorandum. Un premier examen a révélé des lacunes importantes dans les capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment sur le plan du matériel, ce qui pourrait nécessiter l'intervention des partenaires internationaux. Le BANUS s'emploie également à mettre en place une unité de soutien à la mission, dont le fonctionnement serait assuré par les membres de celle-ci, avec l'encadrement fourni par le Service de la lutte antimines, le BANUS et les partenaires, afin de renforcer la liberté de circulation sur les principales voies d'approvisionnement. La finalisation du mémorandum d'accord tripartite orientera également les modalités d'entrée en fonction de l'unité de soutien.

72. Les discussions entre l'ONU, l'Union africaine et le Kenya à propos de la lettre d'attribution tripartite relative au déploiement de trois hélicoptères militaires auprès de l'AMISOM sont à un stade avancé. Le BANUS et le Département de l'appui aux missions s'emploient à rechercher d'autres fournisseurs éventuels.

73. Le Service de la lutte antimines a fourni des services d'appui et de formation techniques à l'AMISOM dans tous les secteurs, notamment en matière de neutralisation des explosifs et de lutte contre les engins explosifs improvisés. À l'occasion de l'examen du concept des opérations révisé, il a procédé à une analyse détaillée des menaces posées par les dispositifs explosifs improvisés au cours des 12 derniers mois et de leur incidence sur les opérations de l'AMISOM, ce qui a donné lieu à une proposition de renforcement des opérations d'intervention de celle-ci.

74. Le BANUS a continué de fournir un soutien logistique aux forces armées nationales, dans les conditions prévues par la résolution 2245 (2015). Jusqu'à présent, une formation sur les obligations relatives aux droits de l'homme a été

dispensée à 10 014 des 10 900 membres des forces nationales à agir dans les secteurs relevant de l'AMISOM. Dans le cadre de l'effort plus large visant à améliorer les opérations conjointes de l'AMISOM et les forces armées nationales, le BANUS participe à l'évaluation des capacités de celles-ci à mener de telles opérations, laquelle devrait être achevée au plus tard en septembre. Elle permettra également de veiller à ce que le soutien en question soit réservé aux personnes formées conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

75. Le Royaume-Uni a déployé 34 militaires supplémentaires en Somalie en juillet, ce qui porte leur nombre total à 42, sur un total de 70 postes autorisés. Ils se trouvent actuellement dans les secteurs 1 (Mogadiscio), 3 (Baidoa) et 6 (Kismaayo), et fournissent services et conseils en ce qui concerne, notamment, les discussions relatives au mémorandum d'accord tripartite et le renforcement des mesures de protection à l'aéroport international de Mogadiscio.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

76. Le 28 juin, l'équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a entériné l'évaluation générale et préliminaire des risques concernant les forces armées nationales, laquelle recommande certaines mesures d'atténuation à l'intention de l'armée et d'autres partenaires, notamment la communauté diplomatique, la mission de formation de l'Union européenne et l'AMISOM, en vue de soutenir la mise en application des mesures proposées. Les enseignements tirés du cadre de mise en œuvre de la politique de diligence voulue ont servi à l'occasion d'un atelier tenu à Addis-Abeba en juin afin de définir les principaux éléments du régime des droits de l'homme pour les opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine.

77. Dans le cadre de la politique de diligence voulue, la MANUSOM a mis l'AMISOM en demeure de répondre à des allégations de violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours de la période considérée. Un net progrès a été enregistré en ce qui concerne les réponses de l'AMISOM aux communications à cet égard, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires quant aux mesures d'atténuation, à la responsabilisation et aux réparations pour les victimes.

VI. Présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

A. Expansion de la présence de l'Organisation des Nations Unies

78. Dans l'ensemble et exception faite du « Somaliland », les plafonds d'effectifs ont légèrement diminué en Somalie, passant de 622 à 606 au cours de la période considérée. En moyenne, on compte environ 470 fonctionnaires internationaux de l'ONU en Somalie. C'est à Mogadiscio que cette présence est la plus grande, avec un plafond de 445 fonctionnaires et une présence moyenne de 327. À Bossasso, le plafond d'effectifs est de 29 et la présence moyenne, de 20; à Garowe, ils sont respectivement de 42 et de 34; à Galcaio, de 18 et de 11; à Beledweyne, de 13 et de 7; à Dolo, de 13 et de 8; et à Kismaayo, de 30 et de 10. Il n'y a pas de plafond d'effectifs à Hargeisa et on y observe une présence moyenne de 40 fonctionnaires.

À Kismaayo, la construction de nouveaux logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle a porté le plafond d'effectifs de 17 à 30, tandis que, à Baidoa, par suite de la réduction de ce plafond, la présence internationale se trouve désormais au niveau maximal de 16.

B. Sûreté et sécurité du personnel

79. Le 24 mai, le niveau de risque en matière de sécurité concernant le secteur de l'aéroport international de Mogadiscio placé sous la protection de l'AMISOM est passé de moyen à élevé. La présence de l'ONU a donc été ajustée après évaluation de l'importance du programme. Le BANUS a pris différentes mesures d'atténuation des risques, notamment en renforçant les murs des logements et bureaux à parois souples et en installant un film anti-bris sur toutes les fenêtres. Il s'emploie actuellement à construire des logements respectant les normes minimales de sécurité opérationnelle et offrant un toit de protection à tous les fonctionnaires des Nations Unies à l'aéroport international de Mogadiscio.

80. À la suite de l'attentat du 26 juillet à proximité de l'aéroport international de Mogadiscio, mon Représentant spécial, accompagné du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, a rencontré le Président et les hauts responsables de la sécurité somaliens afin de discuter du renforcement de la sécurité à l'aéroport. Les mesures d'atténuation envisagées sont les suivantes : interdiction à tous les véhicules commerciaux non autorisés d'utiliser la route de l'aéroport à proximité de celui-ci, défense aux camions de transport commercial d'emprunter la porte de Medina pour pénétrer dans l'enceinte de l'aéroport et désignation d'entrées auxiliaires à l'intention des ressortissants somaliens travaillant pour l'Organisation, l'AMISOM et la communauté internationale. En outre, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, la police somalienne et les forces de l'AMISOM seraient tenus de renforcer les postes de contrôle sur la route de l'aéroport à proximité de la porte de Medina.

81. Compte tenu du nombre croissant d'incidents en matière de sécurité à survenir à Mogadiscio, mon Représentant spécial s'affaire à préparer une analyse des dépenses de sécurité supplémentaires et imprévues qui n'ont pas été prises en compte dans les budgets des entités des Nations Unies présentes en Somalie, et devrait présenter son rapport dans un proche avenir.

VII. Observations

82. Tout au long de mon mandat en tant que Secrétaire général, je me suis personnellement intéressé de très près à la Somalie et en ai fait une de mes grandes priorités. Mon adjoint et moi-même avons effectué collectivement quatre visites dans ce pays, autrefois considéré comme l'archétype de la défaillance de l'État, mais aujourd'hui en passe de devenir une illustration remarquable, malgré sa fragilité, des perspectives qu'offre la consolidation de la paix. Depuis l'entrée en fonction du Gouvernement fédéral et du Parlement en 2012, la Somalie a fait des progrès louables, grâce aux aspirations et à la détermination de son peuple et à l'appui de la communauté internationale. Ce mois-ci, la Somalie entreprend la passation des pouvoirs à un nouveau corps législatif et exécutif, ce qui constitue un tournant majeur dans la transformation de ce pays en un véritable État

démocratique, équitable et stable. Pourtant, les progrès ne sont pas irréversibles et il importe de souligner la nécessité de raviver les efforts dans la poursuite du processus d'édification de l'État.

83. La mise en œuvre d'un processus électoral crédible et transparent, avec la participation de tous les secteurs de la société somalienne, y compris les femmes, les jeunes et les minorités, est cruciale. Je me félicite des préparatifs effectués à ce jour à cet égard, en particulier la mise en place des organes ad hoc chargés de l'organisation des élections, que j'engage à veiller à ce que celles-ci se déroulent conformément au calendrier annoncé.

84. Ce processus devrait répondre aux appels à l'ouverture et à la transparence exprimés par la population somalienne au Forum consultatif national et repris dans la Déclaration de Mogadiscio de décembre 2015. En particulier, les femmes doivent faire entendre leur voix dans la politique somalienne. Je m'inquiète de ce que les dirigeants de la Somalie n'ont pas encore réussi à s'entendre avec les chefs de clan au sujet d'un mécanisme assurant la mise à effet de leur engagement à réserver des sièges déterminés à des femmes. Je demande à toutes les parties prenantes, en particulier les dirigeants de la Somalie et les chefs de clan et de sous-clan, de veiller à ce que soit atteint l'objectif consistant à réserver 30 % des sièges au Parlement à des femmes. Je salue les efforts du comité des ambassadeurs de bonne volonté, des militants des droits des femmes et des membres de la société civile à cet égard.

85. Je suis gravement préoccupé par les menaces et gestes d'intimidation dirigés contre les candidates, la société civile, les dirigeants et militants des mouvements féministes et les journalistes dans le contexte des élections. Je demande à l'ensemble des autorités fédérales et régionales de s'employer à assurer la protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de participation au processus politique. Les institutions chargées de la sécurité doivent être comptables devant les responsables politiques chargés d'assurer la primauté du droit. Toute entrave aux droits fondamentaux risque de renforcer la position de ceux qui s'opposent au projet d'édification de l'État somalien.

86. Je me félicite de la décision par laquelle l'Équipe chargée d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral a arrêté le calendrier du processus électoral de 2016 et de l'approbation de celui-ci par le Forum national des dirigeants. Prenant acte du report des échéances, pour des raisons d'ordre matériel, par rapport aux délais prévus par la Constitution somalienne, ainsi que de la nécessité d'éviter une solution de continuité institutionnelle pendant le déroulement du processus électoral, je me félicite de la décision du Forum de proroger le mandat du pouvoir exécutif à titre intérimaire jusqu'à l'élection d'un nouveau président. Je prends acte également de la décision du Parlement fédéral de reconduire son propre mandat jusqu'à l'annonce des résultats des élections. L'ONU espère qu'il sera fait un usage responsable de ces dispositions extraordinaires et qu'il ne sera pris aucune mesure par l'une ou l'autre des parties qui puisse compromettre une transition politique crédible et sans heurt.

87. Je salue le rôle joué par le Forum national des dirigeants ces derniers mois pour faire avancer le programme politique en Somalie. Malgré son caractère informel, il est devenu une arène politique de premier plan, au cœur même d'une démarche politique véritablement fédérative. Je l'engage à poursuivre son rôle essentiel et constructif dans le sillage de la transition politique, alors que la Somalie

continuera son œuvre d'édification de l'État fédéral, notamment pour aider à bâtir un consensus autour des nouvelles améliorations à apporter à la Constitution fédérale provisoire. Sur ce point, je prends acte des travaux de révision effectués par la Commission de contrôle parlementaire et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, et demande à toutes les parties prenantes de procéder rapidement à l'examen des révisions dès la mise en place du nouveau Parlement fédéral.

88. Alors que son mandat touche à sa fin, je félicite le Parlement fédéral pour le rôle essentiel qu'il a joué au cours des quatre dernières années, sous la direction du Président Mohamed Osman Jawari. Je tiens à complimenter également les députés du Parlement sortant pour l'adoption de mesures législatives vitales et leur attachement aux progrès et à l'avenir de la Somalie, dans des conditions extrêmement difficiles qui ont coûté la vie à 18 d'entre eux, à la suite d'actes de terrorisme.

89. L'absence de progrès sensibles en ce qui concerne le seul processus d'édification étatique en souffrance, dans les régions de Hiran et du Moyen-Chébéli, reste préoccupante. Je salue les efforts constants déployés par l'ONU, l'IGAD et d'autres partenaires en vue de régler les questions en suspens, en consultation avec les différents acteurs dans ces deux régions, grâce à un processus participatif visant à une réconciliation durable.

90. Aucune de ces avancées politiques ne serait possible sans la sécurité. Je rends hommage aux hommes et femmes courageux de l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes pour leurs efforts et leurs sacrifices. Il reste beaucoup à faire, en particulier pour que tous les Somaliens en viennent à ressentir le bénéfice des progrès réalisés en matière de sécurité et pour assurer la durabilité de ceux-ci. Les efforts de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne doivent s'inscrire dans une conception globale de la sécurité qui soit respectueuse des droits de l'homme et suppose à la fois l'édification d'un secteur de la sécurité somalien véritablement fédératif, le relèvement communautaire et le déploiement de l'autorité de l'État, la lutte et la prévention en matière d'extrémisme violent, et le renforcement de la coordination entre les principaux partenaires internationaux.

91. Le développement des institutions somaliennes chargées de la sécurité, en particulier, est primordial et doit être accéléré, surtout en prévision de la réduction des effectifs de l'AMISOM qui est censée débiter d'ici la fin de 2018. Je demeure préoccupé par le non-versement, avec régularité, des salaires aux membres des forces de sécurité somaliennes. Je me réjouis de l'approbation donnée par le Forum national des dirigeants à la politique nationale de sécurité et au nouveau régime de police, et demande instamment à toutes les parties prenantes de faire fond sur ces cadres nationaux pour édifier un secteur de la sécurité efficace et propre à assurer la protection du peuple somalien contre les menaces internes et externes. Sans un appui soutenu et cohérent, la détermination voulue et des progrès rapides dans la poursuite d'efforts globaux en matière de sécurité, la Somalie demeurera vulnérable et ses progrès resteront précaires.

92. Nos efforts pour enrayer la menace que représentent les Chabab doivent aller au-delà du domaine militaire. Je tiens à souligner l'importance, pour le rétablissement de la sécurité en Somalie, d'une démarche globale qui est fondée sur la protection des droits de l'homme, laquelle suppose d'explorer dans une perspective globale toutes les voies possibles vers une paix et une réconciliation

durables en Somalie. J'attends avec impatience le lancement du plan dit « du droit chemin » de lutte contre l'extrémisme violent du Gouvernement fédéral, qui marquera une nouvelle étape dans l'adoption d'une démarche plus globale.

93. Je demeure profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme en Somalie, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de condamnations à mort et la protection des femmes et des enfants. En dépit des engagements importants pris par les autorités somaliennes au cours des dernières années pour protéger les enfants, la détention d'enfants à raison de leur association avec les Chabab demeure source d'inquiétude. J'implore les autorités somaliennes de traiter ces enfants avant tout comme des victimes, en prenant pour principes directeurs leur intérêt supérieur et les normes de protection internationale. Les condamnations à mort prononcées contre des enfants dans le Puntland sont injustifiables et j'exhorte les autorités de cette région à faire porter leurs efforts sur la réintégration des enfants au sein de leurs familles et la réunification de celles-ci.

94. Je salue les efforts déployés par les autorités locales et les partenaires humanitaires pour faire face aux inondations liées au phénomène El Niño et en limiter les répercussions. Toutefois, la situation humanitaire reste désastreuse et risque d'être encore mise à rude épreuve au cours des mois à venir en raison de la détérioration des perspectives en matière de sécurité alimentaire et du retour des réfugiés de Dadab. J'exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue d'une action humanitaire critique et de la recherche de solutions durables en Somalie.

95. Je me félicite du lancement, par le Gouvernement fédéral, de l'avant-projet de plan national de développement, qui constitue un premier pas important vers l'élimination des causes profondes des problèmes socioéconomiques et le tracé d'une trajectoire de développement pour la Somalie. Les progrès de cette dernière dépendent également de la capacité de l'État de générer des recettes et de fournir des services publics, y compris la sécurité et l'éducation. La création de partenariats entre les secteurs public et privé et la mise à contribution de l'esprit d'initiative remarquable des Somaliens, dont témoigne une diaspora très dynamique, doivent être poursuivis.

96. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'Union africaine, à l'AMISOM, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires de développement pour leur appui constant et leur engagement dans le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie.

97. Je suis profondément affligé par les actes de terrorisme ignobles qui ont coûté la vie à deux membres du personnel des Nations Unies et à 11 agents de sécurité privés, entre autres, à Mogadiscio. Je tiens à rendre hommage à mon représentant spécial, Michael Keating, à mes deux représentants spéciaux adjoints et aux fonctionnaires de la MANUSOM, du BANUS et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Somalie. Leur travail acharné et leur engagement inébranlable, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, témoignent de ce que l'Organisation des Nations Unies a de plus précieux.



Map No. 3690 Rev. 10 UNITED NATIONS
December 2011

Department of Field Support
Cartographic Section